

Modification des bases légales réglant le développement de l'armée (mise en œuvre du rapport sur l'armée 2010) - ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

La procédure de consultation citée en titre, qui nous a été adressée par M. Ueli Maurer, président de la Confédération, nous est bien parvenue et nous vous remercions d'offrir la possibilité au canton de Neuchâtel de se prononcer sur la modification des bases légales précitées.

Le canton de Neuchâtel approuve globalement la modification des bases légales réglant le développement de l'armée. Nous apprécions les propositions de mesures concrètes visant à combler certaines lacunes constatées dans l'organisation et la conduite de l'armée. Nous prenons connaissance avec satisfaction, que les étapes du développement qui ont été stimulées par les cantons, dans le cadre de l'armée XXI, aient été intégrées dans le projet.

Si, en principe, le canton de Neuchâtel approuve les propositions soumises à consultation, il souhaite souligner les éléments suivants:

Le profil de prestations, découlant du rapport de l'armée 2010, prévoit un maximum de 35'000 soldats après 10 jours, pour les engagements militaires d'appui subsidiaires. En cas d'un plafonnement du budget à CHF 4.7 Mrd, seuls 20'000 militaires après 21 jours seraient disponibles, ce qui représente une diminution importante des capacités d'action de l'armée. La détermination du plafond à CHF 5.0 Mrd nécessite déjà des économies importantes or, avec CHF 4.7 Mrd, d'autres économies seront inévitablement nécessaires. Les implications au niveau des prestations ainsi que la réduction de l'infrastructure sont prises très au sérieux par les cantons concernés puisque cela ne manquera pas d'engendrer des coûts supplémentaires. En outre, le personnel et les moyens d'intervention devront être augmentés dans le domaine de la protection de la population et des infrastructures.

Le concept de stationnement est une information élémentaire pour le planning structurel et économique des cantons et il doit être réalisé au regard de la stratégie du nouveau réseau national de sécurité. Néanmoins, en l'absence d'information, les cantons se trouvent dans l'incapacité d'établir un planning crédible, qui plus est pour les cantons qui se verront signifier la fermeture d'une place d'armes. Nous comptons bien d'ailleurs que notre canton ne soit pas concerné!

Le canton de Neuchâtel demande à être consulté sur l'élaboration et à la mise en œuvre du concept de stationnement, compte tenu des conséquences financière importantes pouvant en résulter.

Le canton de Neuchâtel souhaite également aborder quelques éléments relatifs à la longueur du service et à la conciliation des obligations militaires et de la vie privée. En premier lieu, le parcours des cadres se voit allonger de 11 semaines (ils devront effectuer l'intégralité de leur école de recrue contre 7 semaines actuellement) et il est possible que cette augmentation significative ait une influence négative sur le nombre de vocation. En second lieu, il est demandé qu'un accord soit discuté entre l'armée et les universités/hautes

écoles afin d'harmoniser les études et l'obligation de servir. En dernier lieu, Le canton de Neuchâtel estime que la réduction de la durée des cours de répétition à deux semaines, ne doit pas avoir d'implications négatives sur la disponibilité et le profil de prestation de l'armée pour l'appui aux autorités civiles.

En conclusion, le canton de Neuchâtel estime, à la suite de la consultation du projet de développement de l'armée, que le plafonnement des dépenses à CHF 4,7 Mrd aura des répercussions importantes sur les cantons, notamment dans le cadre du réseau national de la protection de la population et de la protection civile. Une économie consentie au niveau fédéral ne devrait pas être assumée par les cantons!

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte des observations mentionnées.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 16 octobre 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND